

# PRESS'Envir<sup>o</sup>nnement

N° 189 Mardi – 8 mars 2016 Par Alexandre PAUL-LOUBIERE, Ornella CONDINA, Alexandre DUSPARA, Antoine DEVERNOIS  
[www.juristes-environnement.com](http://www.juristes-environnement.com)

## A LA UNE – LE GOUVERNEMENT RETROPÉDALE SUR LE PREJUDICE ECOLOGIQUE



L'inscription du préjudice écologique dans le Code civil devait être l'une des avancées majeures du projet de loi sur la reconquête de la biodiversité après son adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale en mars 2015. Cependant le gouvernement a déposé un amendement qui remet en question son intérêt, en sapant le principe même du pollueur payeur puisqu'il prévoit « n'est pas réparable (...) le préjudice résultant d'une atteinte autorisée par les lois, règlements et engagements internationaux de la France ». Une disposition jugée inacceptable par Laurent Neyret, spécialiste du droit de l'environnement. Même s'il n'est pas directement le résultat du lobby des industriels, cet amendement ne pouvait en tout cas que répondre à leurs vœux. La ministre de l'écologie Ségolène

Royal a précisé que les services ayant déposé l'amendement n'étaient pas les services de la secrétaire d'Etat à la biodiversité et qu'il n'est pas question de réduire ce droit à réparation du préjudice écologique.

## NUCLEAIRE – LES CENTRALES FRANCAISES INQUIETENT LES FRONTALIERS

La Suisse, l'Allemagne et plusieurs associations antinucléaires françaises s'inquiètent de la sûreté des centrales nucléaires du Bugey et de Cattenom. La ville et le canton de Genève ont annoncé, le 2 mars, le dépôt d'une plainte contre X pour mise en danger délibéré de la vie d'autrui et pollution des eaux, visant le site du Bugey distant d'environ 70 km. Les autorités genevoises s'opposent aussi à la construction d'une installation de conditionnement et d'entreposage des déchets dans l'enceinte de la centrale. Les écologistes Allemands eux s'inquiètent des normes de sûreté insuffisante de la centrale de Cattenom qui conduirait à son déclassement, et demandent sa fermeture car il existe un « danger imminent ». Pourtant l'ASN française en avril 2015 avait fait état d'un bilan globalement satisfaisant de la sûreté des installations nucléaires françaises. A ces attaques venues de nos voisins européens s'ajoute des actions judiciaires engagées par des organisations françaises. Un contexte difficile alors qu'EDF et Areva traversent une grave crise financière.



## ENERGIE – CHINE : 1 000 MINES DE CHARBON FERMERONT EN 2016



Le secteur du charbon pâtit de la baisse de la croissance économique. En conséquence la Chine, en surcapacité de production, a adopté un plan visant à réduire les capacités du secteur a été pris. Le 22 février 2016 les autorités ont annoncé la fermeture de plus d'un millier de mines représentant une capacité cumulée de production de 60 millions de tonnes par an. A terme le gouvernement souhaite réduire de 500 millions de tonnes cette capacité d'ici 3 à 5 ans afin de réduire la part du charbon dans le mix énergétique chinois de 64,4% à 62,6% fin 2015. La combustion du charbon étant un enjeu environnemental et sociétal majeur pour le pays, les autorités encouragent par la même occasion les industriels du secteur à se regrouper via des fusions. En effet de nombreux chercheurs chinois estiment qu'elle provoque chaque année la mort de 350 000 à 400 000 personnes

## POLLUTION – LA RUPTURE D'UN OLEODUC PERUVIEN POLLUE DES RIVIERES AMAZONIENNES

Dans la nuit du 17 février et les jours qui suivirent, l'équivalent de 3 000 barils de pétroles s'est déversé dans une région du Pérou suite à la rupture d'un oléoduc due à un glissement de terrain. Deux rivières dont dépendent au moins huit populations autochtones sont touchées par la pollution. La situation sanitaire d'urgence a été déclarée par le Ministère de la Santé pour une durée de 90 jours dans la zone concernée. La société PETROPUR encourt une amende de 60 millions de sols péruviens (soit 16,5 millions d'euros) dans le cas où la santé des tribus serait affectée.

La compagnie s'est engagée à nettoyer et à fournir en eau et en nourriture les populations touchées. La société a été accusée par certains politiques locaux de négligence qualifiant cette pollution « d'hécatombe environnementale ». Pour arranger une notoriété en baisse, il semble que la compagnie ait recours à des enfants pour nettoyer les sites pollués...





**TRANSPORT**

**CJUE – 17 février 2016 – Air Baltic Corporation – C-429/14**

L'affaire oppose d'une part une compagnie aérienne qui avait fait subir plus de 14h de retard à ses passagers. Ces derniers étaient des employés d'un service administratif lithuanien qui avait, du fait de ce retard, dû leur verser des indemnités journalières et des cotisations sociales supplémentaires. La Cour rappelle que le transporteur aérien a en principe l'obligation d'indemniser tout dommage résultant d'un retard dans le transport des passagers, des bagages ou de marchandises. Elle fait valoir que cette obligation peut s'appliquer aux dommages subis par les employeurs des passagers. Elle ajoute qu'un préjudice subi suite à un retard ne peut entraîner pour l'employeur une indemnisation plus élevée que le cumul de toutes les indemnités qui pourraient être accordées à tous les passagers concernés si ces derniers agissaient individuellement.

**SANTÉ**

**Cour de Cassation – Chambre Sociale – 17 février 2016 - D. 2016. 488**

Un salarié exposé à l'amiante et licencié pour motif économique par son employeur a saisi la juridiction prud'homale pour contester le bien-fondé du licenciement et obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété. Pour condamner la société à verser au salarié une indemnité au titre d'un préjudice lié à cette exposition, la cour d'appel a retenu qu'il n'est pas nécessaire que ce dernier se soit vu reconnaître une maladie professionnelle, ni même qu'il présente des troubles de santé, qu'il soit suivi médicalement de manière régulière. Que la conscience d'être soumis au risque de déclaration à tout moment d'une maladie grave qui fonde l'anxiété invoquée n'est pas contestable. La cour de cassation casse l'arrêt d'appel et estime que l'indemnisation du préjudice d'anxiété n'est admise que pour les salariés exposés à l'amiante remplissant les conditions de la liste prévue par l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998.



**ENVIRONNEMENT – L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES CENTRALES**

Le 28 février 2016, Madame Ségolène Royale a annoncé être d'accord pour prolonger de dix ans la durée de vie des centrales nucléaires françaises qui passerait de quarante à cinquante ans. Selon la Ministre, cette décision s'insère dans le contexte de la baisse de la part du nucléaire dans la production de l'électricité. En effet, la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, prévoit de réduire à 50% la part de l'atome dans la production électrique de la France d'ici 2025. Madame Royale reprend l'argument d'EDF selon lequel cette extension permettra de produire de manière



plus économique de l'électricité. Cependant elle ne sera possible uniquement que si elle remplit toutes les mesures de sûreté, l'Autorité de sûreté nucléaire devant rendre son avis prochainement. Aux Etats-Unis, la durée de vie est actuellement de 60 ans et la Belgique a décidé de prolonger la durée de vie de ses deux plus anciens réacteur de dix ans (jusqu'en 2015).



**DÉCHETS – WEFOOD, UN SUPERMARCHÉ DANOIS DE PRODUIT PÉRIMÉS**

Alors qu'en France, la loi oblige maintenant les enseignes de la grande distribution à donner aux associations caritatives leurs invendus, le Danemark va plus loin en créant un supermarché, Wefood, qui ne vend que de la nourriture périmée ou celle dont les emballages sont défectueux pour des prix de 30% à 50% inférieurs aux prix des supermarchés classiques. Suite à différents accords passés avec les enseignes de la grande distribution, ces dernières le fournissent en invendus de pains, viandes, denrées non-périssables, fruits et légumes. Ce supermarché diffère des autres projets de vente de denrées à bas prix ou d'invendus puisqu'il n'est pas uniquement destiné aux faibles revenus mais à tous ceux qui désirent lutter contre le gaspillage alimentaire, comme l'a précisé Per Bjerre, membre d'une ONG financée par l'Eglise du Danemark. La ministre de l'Environnement danoise, Eva Kjer Hansen soutient ce projet, en rappelant que le gaspillage alimentaire est un fléau: « Un supermarché comme Wefood est tellement logique, et c'est un pas important dans la bataille visant à combattre le gaspillage de nourriture ».



**ENVIRONNEMENT – LA LOIRE ATLANTIQUE FAVORABLE À L'AÉROPORT NOTRE-DAME-DES-LANDES SELON UN SONDAGE**

Selon un sondage IFOP publié jeudi 3 mars auprès d'un échantillon de 545 personnes, 58% des habitants se disent favorables au transfert de l'actuel aéroport de Nantes Atlantiques vers Notre Dame des Landes. Ce questionnaire montre notamment que les habitants des communes rurales se montrent plus hostiles que les citadins. L'un des enjeux invoqués par les partisans favorables à la construction de l'aéroport est la situation économique et la création d'emploi, alors que les associations militantes contre avance des arguments écologiques. Ce référendum local proposé par M Hollande apparaît comme un véritable casse tête puisque le premier ministre souhaite



limiter le périmètre proposé au seul département de Loire Atlantique, tandis que Mme Royal propose elle de l'élargir aux départements limitrophes. L'ancienne ministre de l'écologie et députée socialiste des Deux-Sèvres, Delphine Batho, juge que cette question d'un référendum local « n'a aucun sens ». « Cela concerne l'ensemble du pays si on détruit une zone humide, pas seulement les habitants locaux. On ne peut accepter qu'un référendum local puisse déroger aux règles de protection de la nature »